



**ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE**
Diocèse d'Angoulême

Qu'est-ce que qu'une quête impérée ?

Contrairement aux quêtes effectuées aux messes du dimanche, les quêtes impérées ne sont pas affectées aux ressources de la paroisse. Ces collectes ont une destination prédéterminée : Elles sont affectées à des causes spécifiques pour soutenir l'église dans ses efforts majeurs (formations, missions, vocations...)

L'organisation de la quête impérée est déterminée par le diocèse qui peut décider d'affecter tout ou partie de la quête.

Le jour de la quête, il est très important d'annoncer la quête (éventuellement le dimanche précédent) et de dire un mot d'explication à l'ambon, au moment de la quête.

Cette explication doit rappeler aux fidèles l'objet de la quête et la manière dont les dons sont affectés entre la part de la quête impérée et la part de la quête ordinaire.

Selon les quêtes, il peut être mis à disposition des paroisses des tracts à distribuer à la fin de la messe. Les quêtes impérées sont transmises par le biais des bordereaux récapitulatifs trimestriels à l'économat qui les impute sur le compte de la paroisse. Les produits sont reversés aux organismes qui les sollicitent par l'intermédiaire du diocèse.

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 17/07/2024 -

<https://charente.catholique.fr/services/soutenir-le-diocese/les-dons-possibles/les-quetes-et-dons/quest-ce-que-quune-quete-imperee>